



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL
Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme. Anne-Laure RIGNAULT
Mme. Florence LE MEUR, excusée au donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL12.04.2024-015 : Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide au titre de l'exercice 2024, d'accorder les subventions suivantes :

Actions scolaires et formations :

Foyer socio-éducatif - Collège Jean-Jaurès	1215
Section locale DDEN Bannalec -Le Trévoux	230
Sous-total	1 445

Actions sportives

Tennis club Bannalécois	4 500
Fleur de Genêt	5 500
Club Gymnique Bannalécois	4 500
BBK Athlé (USB)	6 200
Hand Ball Club Bannalécois	3 800
Dojo Aven - Belon	3 200
Tennis de table	1 500
Club des Pétanqueurs	1 000
Club scolaire - Collège Jean-Jaurès	800
Aikido	380
Rugby Club Concarnois	350
Les Plankennou - (Skateboard) - Mellac	650
Handisport de Cornouaille	50
Au cœur du corps	200
Klub Moise Océan	1000
Sous-total	33630

Culture, tourisme et animation

Comité des fêtes	4500
Espace Musique	11 625
Amicale des Employés Communaux (A.E.C.B)	5 000

Ensemble Folklorique " Les Genêts d'Or"	7 000
Ass. Les Genets (EHPAD)	3 000
Jeunesse sans frontières	600
Les amis de Thersiquel	1 000
Bann'Anim	2 500
Art Dans	1500
Les déglingos	500
Nature Diffusion	1000
Associations des donneurs de voix – Bibliothèque sonore 29	50
Sous-total	38275

Social, humanitaire, santé et hygiène

Centre Communal d'Action Sociale	20 550
ADMR Bannalec-Le Trévoux	5 000
Alcool assistance Bannalec-Scaër	400
Secours catholique - Quimper	250
Jardin partagé Bannalec	1 800
Association bannalécoise de lutte contre le frelon asiatique	1000
BREIZH 29 "Un bouchon un sourire"	250
APPBEC (Association Protection de la population, de la biodiversité, des espèces et des cultures)	250
RETRITOUT	500
Rêves de clown	150
APAJH (Association pour adultes & jeunes handicapés)	100
France Alzheimer 29	100
ADAPEI	100
Secours Populaire Français - Quimperlé	250
Association des paralysés de France - Finistère	250
Cent pour un toit - Quimperlé	250
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (29)	250
Solidarité Paysans du Finistère - Quimper	850
Sous-total	32 300

Actions diverses

U.N.C-A.F.N	290
U.B.C	50
1792 ^e Section des Médailleurs Militaires de Scaër-Bannalec	100
Sous-total	440
TOTAL GENERAL	106 090

Décide de rejeter la demande présentée par :
APE Collège Jean Jaurès

Décide de rejeter, faute de dossier, les demandes présentées par :

Collège St Michel – Rosporden
Collège Jules Ferry - Quimperlé
FSE Villemarqué
IFAC Brest
MFR Pleyben
Maison des lycéens - Kerneuzec
Asso sportive de Kerneuzec
Asso sportive - Collège St Michel
Asso sportive collège Léo Ferré – Scaër
AFSEP
Eaux et Rivières de Bretagne
Enfance et partage
CIDFF
Secours populaire – Brest
AFM Téléthon
Croix rouge - Quimperlé

Décide de verser au titre des médailles et retraites
2260 euros à l'Amicale du personnel

Décide de verser au titre de la participation aux jeunes bannalécois
480 euros au club gymnique bannalécois (15€/jeune)

Décide de verser au titre du remboursement de la Box Internet et du logement (d'avril 2022
à décembre 2023)
864.79 euros à l'Association Les Genêts (EHPAD)

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX